

# Charte de l'étudiant Erasmus+

## Contexte

**Ville / Pays :** France

**Structure :** Erasmus+

**Site web :** <https://op.europa.eu/>

**Domaine d'activité :** Éducation, mobilité éducative

## Besoins identifiés

Erasmus+ a produit une charte des étudiants Erasmus+ afin de clarifier le concept de mobilité étudiante. Les Apprimeurs ont souhaité présenter ces informations sous une forme plus accessible.

## Objectifs

Ce dépliant de 4 pages énumère clairement les droits et obligations de chaque étudiant avant, pendant et après la mobilité. Il aide les étudiants à se préparer à l'expérience d'échange. Le dépliant est accessible gratuitement sur le site web d'Erasmus, ainsi qu'ici (uniquement sous forme de texte, sans mise en page).

## Publics cibles

Le document s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur

## Existant

Une charte imprimable est disponible sur le site web d'Erasmus+. Il s'agit d'une brochure de 4 pages présentant les informations nécessaires en 2 colonnes. Le



Co-funded by  
the European Union

document est divisé en 4 parties principales : 1 – avant la mobilité, 2 – pendant la mobilité, 3 – après la mobilité, 4 – tout au long de la mobilité. Chaque partie est subdivisée en 2 sous-parties : 1 – vos droits, 2 – vos obligations. Bien que le document soit assez concis, la présentation en colonnes rend le message peu clair et difficile à suivre. De plus, le langage administratif utilisé peut poser problème aux étudiants.



**Co-funded by  
the European Union**



## Proposition

Deux versions simplifiées ont été préparées :

La première suit le format de l'original. Une version révisée présente les informations sans la division en colonnes. Le vocabulaire compliqué a été simplifié, tout en conservant les informations nécessaires. Nous avons conservé la division en chapitres et sous-chapitres, mais nous avons présenté les informations nécessaires à l'aide de puces. Cette nouvelle forme de présentation nous a également permis de raccourcir considérablement le document, qui compte désormais 3 pages au lieu de 4. La police de caractères initialement utilisée était IBM Plex Sans, et au cours du processus d'adaptation, elle a été remplacée par Arial, qui est la police de caractères utilisée par Erasmus+.



La deuxième version présente le document sous la forme d'un dépliant à trois volets. La structure en 4 parties, chacune avec 2 sous-parties, a été maintenue. La police utilisée est Arial. De manière similaire à la première adaptation, le texte a été raccourci, les informations importantes ont été présentées à l'aide de puces et les termes spécifiques ont été remplacés par des mots plus faciles à comprendre. Les couleurs utilisées dans les documents originaux ont été conservées.

## VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

- Vous devez remplir un rapport sur votre expérience Erasmus+ pour votre université d'origine, votre université d'accueil, l'agence Erasmus+ et la Commission européenne. Ces retours aident à améliorer le programme pour les futurs étudiants.
- Partagez votre expérience avec d'autres étudiants, vos amis ou même des journalistes pour informer et inspirer.
- Utilisez l'application mobile Erasmus+ pour donner des conseils aux futurs participants.
- Il est encouragé de rejoindre les réseaux d'anciens étudiants Erasmus+, de participer aux projets Erasmus+ et de promouvoir ses valeurs (échange culturel, solidarité, ouverture internationale).

## PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ VOS DROITS

- Vous avez droit à un accès équitable au programme Erasmus+ et à des procédures justes et transparentes à chaque étape de votre séjour.
- Si vous avez un problème ou si vos droits ne sont pas respectés, contactez d'abord votre université d'origine ou d'accueil pour trouver une solution.
- Vérifiez votre contrat pédagogique pour savoir à qui vous adressez. Si nécessaire, suivez les procédures de réclamation officielles de votre université.
- Si votre université ne respecte pas ses engagements, vous pouvez contacter l'agence nationale Erasmus+.
- Vous pouvez aussi demander de l'aide aux associations et représentants étudiants de votre université d'origine ou d'accueil.

## AVANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ VOS DROITS

- Vous avez le droit de recevoir des informations sur votre candidature, votre établissement d'accueil et les activités disponibles pendant votre séjour.
- Vous devez recevoir une avance sur votre bourse dans les 30 jours après la signature du contrat ou à votre arrivée, et au plus tard au début de votre mobilité.
- Si vous partez étudier, vous devez signer un contrat pédagogique en ligne pour préciser vos cours ou activités. Vous pouvez le faire avec l'application Erasmus+.
- Vous avez droit à des informations sur la reconnaissance de vos résultats et de vos notes dans votre établissement d'accueil.
- Vous devez aussi pouvoir obtenir des renseignements sur l'assurance, le logement, le visa (si nécessaire) et les aides pour les personnes en situation de handicap.

## VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

- Vous devez signer un contrat de subvention avec votre université d'origine et un contrat pédagogique avec votre université d'accueil. Ce contrat précise vos cours ou activités et garantit la reconnaissance de vos crédits pour votre diplôme.
- Une fois accepté, vous devez passer un test de langue en ligne (Online Linguistic Support - OLS), si disponible, pour évaluer votre niveau et accéder à des ressources d'apprentissage adaptées.
- Vous devez avoir une assurance maladie pour toute la durée de votre séjour. Votre université vous donnera les informations nécessaires.
- Si vous partez en stage, vous devez aussi être couvert par une assurance responsabilité civile et accident, soit par votre université, soit par votre entreprise d'accueil.

## VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

- Téléchargez l'application Erasmus+ Mobile pour accéder facilement aux services, conseils et opportunités pendant votre séjour.
- Utilisez l'outil de soutien linguistique en ligne (OLS) pour améliorer vos compétences en langues et faciliter votre communication au quotidien.
- Pensez à l'environnement : essayez de réduire votre empreinte carbone en choisissant des modes de transport plus écologiques.
- Renseignez-vous auprès de votre université sur les solutions disponibles pour rendre votre expérience Erasmus+ plus respectueuse de l'environnement.

### QU'ARRIVE-T-IL SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LA CHARTE ?

Votre établissement d'origine et/ou d'accueil peut décider de mettre fin à votre période de mobilité à l'étranger.

text it **EASY** Co-financé par

Office des publications de l'Union européenne

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2022



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 337 du 11/12/2011, page 1). La réutilisation des documents de la Commission du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0). Vous pouvez utiliser et réutiliser ce document, mais vous devez faire référence à la source et indiquer de toute modification. Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas disponibles dans le domaine public, il vous faut demander l'autorisation à l'origine. Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui sont disponibles dans le domaine public, il vous faut demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs. L'Union européenne ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants : page 3, source: letok.com



## Charte de l'étudiant Erasmus

### Programme Erasmus+ 2021-2027

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

**Le programme Erasmus+ aide les étudiants et les diplômés à apprendre, se former et grandir sur le plan personnel et professionnel. Il encourage aussi l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité. Il soutient des projets en lien avec le numérique, l'environnement et la participation citoyenne. Cette charte explique clairement vos droits et devoirs pour profiter au mieux de votre mobilité.**

Erasmus+

## PENDANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ VOS DROITS

- Vous devez être traité comme les étudiants locaux, sans discrimination (âge, origine, genre, handicap, situation familiale, religion, opinions politiques, etc.).
- Vous avez le droit de vous exprimer librement et de partager vos idées pendant votre séjour.
- Si l'université d'accueil propose un tutorat ou un accompagnement, vous pouvez en bénéficier.
- Vous pouvez rejoindre des organisations étudiantes, participer à leurs activités et accéder aux services d'aide aux étudiants (associations, représentants, médiateurs).
- Votre bourse ou prêt étudiant de votre pays d'origine continue pendant votre mobilité.
- Si vous avez des difficultés financières ou utilisez un transport écologique, vous pouvez demander une aide supplémentaire.
- Vous n'avez pas à payer de frais d'inscription, d'examen ou d'accès aux bibliothèques et laboratoires.
- Vous pouvez demander des modifications à votre contrat pédagogique ou prolonger votre séjour, selon les règles de votre université d'origine et d'accueil.

## APRÈS LA PÉRIODE DE MOBILITÉ VOS DROITS

- Vos études à l'étranger sont reconnues automatiquement par votre université d'origine, comme prévu dans votre contrat pédagogique.
- Vous pouvez demander un Europass Mobilité si vous êtes un jeune diplômé d'un pays participant au programme Erasmus+.
- Votre université d'accueil doit vous fournir un relevé de notes dans les 5 semaines après la publication de vos résultats. Ce relevé indiquera vos crédits et notes obtenues.
- Votre université d'origine vous informera sur la reconnaissance de vos résultats et les intégrera dans votre diplôme.
- Si votre université fait partie du programme Erasmus+, vos crédits seront ajoutés au supplément au diplôme, qui peut être fourni en version numérique et dans sa langue d'origine.
- Si vous avez fait un stage, vous recevez un certificat de stage détaillant vos tâches et compétences acquises.
- Si le stage ne fait pas partie de vos études, vous pouvez demander son enregistrement dans l'Europass Mobilité et, si votre université fait partie du processus de Bologne, il sera ajouté à votre supplément au diplôme.

## Déroulé de l'adaptation

## Proposition finale



Co-funded by the European Union

text it **EASY**



Co-funded by  
the European Union